



DEMATERIALISATION des licences

QUESTIONS à la suite des réunions de secteurs des clubs

Mai/Juin 2020

1/ Un club s'est réaffilié et a oublié de cocher une case dans l'offre de pratique. Qui a la main pour faire la modification ?

Le club peut revenir sur son affiliation pour modifier [jusqu'au 30/06/2020](#). Passé cette date, le club avise le Comité par mail et celui-ci se chargera de faire les modifications.

2/ Nous avons consulté les imprimés 2020/2021 sur le site de la FFBB. Et nous nous interrogeons sur le document qui s'intitule « certificat médical et surclassement ». La plateforme d'e-licence prévoit 2 téléchargements différents pour ces documents : certificat médical et surclassement. Par conséquent le licencié va se voir télécharger deux fois le même document ?

La réponse est oui. Le document certificat médical et surclassement devra être téléchargé 2 fois.

3/ Quelle sera la validité du certificat médical ? Par exemple, si le licencié va chez son médecin aujourd'hui et qu'il enregistre sa licence en décembre 2020 sur e-licence, son certificat médical sera-t-il encore valable ?

Oui, il n'y a pas de changement sur la validité du certificat médical.

[Article 411 des règlements généraux de la FFBB :](#)

« ...production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou du Basketball en compétition qui doit dater de moins d'un an (pratique compétitive). La durée d'un an s'apprécie au jour de la demande de licence. »

Information complémentaire : Au regard de la situation sanitaire sur le territoire français, la production d'un certificat médical pour la pratique de la discipline du Basketball ou du sport en compétition est obligatoire pour la saison 2020/2021 tant pour les nouveaux licenciés que pour les renouvellements de licences. Pour être recevable le certificat médical doit être établi [à compter du 28mai 2020](#)

4/ Quelle est la taille maximum des documents (jpeg, pdf, ...) à fournir (certificat médical, photo d'identité, ...) sur e-licence ?

La taille maximum est de 1 Mo

5/ Lorsque le club contrôle et remarque une anomalie sur une demande de licence concernant les pièces à fournir (ex : erreur de photo, de certificat médical, ...), le club a-t-il la possibilité de renvoyer un mail au licencié via FBI en précisant le document erroné à fournir ? Et par la suite qui se charge d'insérer le bon document ? Le licencié ou le club ? Quelle procédure est préconisée dans ce cas ?

En cas d'anomalie sur le formulaire enregistré par le licencié, il faudra que le club prenne contact avec lui par mail ou téléphone. Une fois que le licencié a validé son formulaire, il n'a plus la main pour apporter des modifications. C'est le club qui interviendra sur le formulaire à modifier.

6/ Le club est-il prévenu par notifications (mail) lorsque des licenciés ont validé leur formulaire sur e-licence et que ces licences sont en attente de validation de la part du club ?

Oui, le club recevra un mail pour informer que le licencié a rempli le formulaire.

7/ Pour un licencié qui a eu 2 licences T consécutives pour un même club B et qui demande la 3^{ème} saison à évoluer dans ce club B. Nous avons bien vu l'imprimé prévu à cet effet sur le site de la FFBB et que cette demande sera traitée par la FFBB. Qui se charge de saisir la demande de licence avec le certificat médical ? La FFBB, le CD ?

Le demande de licence et l'imprimé spécifique devront être complétés « version papier » et déposés au CD. Le CD se chargera de traiter cette demande.

8/ La photo d'identité est-elle obligatoire pour les officiels (arbitres et OTM), dirigeants, techniciens ?

La photo est obligatoire pour tout le monde sauf pour les dirigeants.

9/ Une personne qui pratiquait du basket santé dans un club A l'année dernière et qui souhaite pour la nouvelle saison prendre sa licence de basket santé dans un autre club B ? Quelle est la démarche à suivre ? Parle-t-on dans ce cas de mutation ?

Dès que je change de socle, je mute.

10/ Quelle sera l'adresse mail de l'expéditeur lors de l'envoi du lien au licencié afin de ne pas confondre avec de la pub ?

L'adresse mail qui s'affichera sera votre numéro informatique du club suivi de @ffbb.com (ex : BRE0022043@ffbb.com)